



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8301^e séance

Vendredi 29 juin 2018, à 10 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Córdova Soria
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
Éthiopie	M. Gebrehiwot
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Van Baak
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa onzième session (S/2018/83)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix et pérennisation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa onzième session (S/2018/83)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Cho Tae-yul, Représentant permanent de la République de Corée, en sa qualité d'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, et S. E. M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/83, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa onzième session.

Je donne maintenant la parole à M. Cho Tae-yul.

M. Cho Tae-yul (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité au Conseil de sécurité, en ma qualité d'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, pour présenter le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa onzième session (S/2018/83).

Depuis l'adoption des résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2016 (résolutions 2282 (2016) et 70/262 de l'Assemblée générale) et compte tenu de l'engagement ferme du Secrétaire général en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, la dynamique politique visant à améliorer les activités de la Commission de consolidation de la paix s'est intensifiée. Profitant de cette dynamique durement acquise, la Commission a continué à tout mettre en œuvre au cours de l'année écoulée pour mobiliser les parties prenantes concernées au sein et en dehors du système des Nations Unies et pour aider les pays et les régions concernés, conformément à son mandat, à donner suite à leurs priorités en matière de consolidation de la paix, au moyen d'une approche

intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Je voudrais mettre en relief certaines des réalisations enregistrées durant l'année écoulée.

Premièrement, au regard de son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix a continué de s'efforcer d'améliorer la qualité des conseils qu'elle prodigue pour enrichir les délibérations du Conseil, sur demande. En conséquence, les échanges et la dynamique entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil semblent s'améliorer, le Conseil ayant reconnu l'an dernier l'importance du rôle fédérateur de la Commission en ce qui concerne plusieurs questions régionales et nationales, notamment la région du Sahel, la République centrafricaine, le Libéria et la Guinée-Bissau. Ces demandes ont donné à la Commission l'occasion de montrer qu'étant donné le rôle fédérateur qu'elle joue en rassemblant divers acteurs, notamment les gouvernements hôtes, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, la société civile et le cas échéant, les acteurs du secteur privé, elle est en mesure de prodiguer des conseils exhaustifs au Conseil. Par exemple, dans le cas du Burundi, la Commission a informé le Conseil des dimensions socio-économiques de la situation dans le pays, tout en restant en communication avec le Gouvernement burundais. En ce qui concerne le Libéria, la Commission a contribué à l'élaboration d'un plan de consolidation de la paix pour le pays dans la perspective de la transition qui précédera le retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria.

S'agissant du Sahel, le Conseil a souligné l'importance du rôle fédérateur de la Commission pour mobiliser les parties prenantes concernées en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, en vue de faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cette fin, l'an dernier, la Commission a tenu plusieurs réunions sur le Sahel et a notamment mené des échanges avec le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel et la Vice-Secrétaire générale. Le Conseil a également convoqué un dialogue interactif informel pour discuter des défis régionaux en matière de consolidation de la paix au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. En ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, j'ai participé à la réunion

de la plateforme de coordination pour le Sahel, tenue au Tchad, en vue de recenser les domaines dans lesquels la Commission pourrait appuyer les efforts déployés par les pays du Sahel en faveur du développement et de la stabilité. J'ai fait part au Conseil des résultats de cette réunion l'an dernier (voir S/PV.7976).

La Commission a également tenu une réunion conjointe avec le Conseil économique et social, en juin dernier, pour mettre l'accent sur les dimensions socioéconomiques des défis multidimensionnels auxquels le Sahel est confronté. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour mettre à profit son rôle de passerelle entre les principaux organes intergouvernementaux compétents de l'ONU en vue de l'adoption d'une approche intégrée et cohérente de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, en plus de l'excellent travail réalisé par les formations pays existantes, la Commission a élargi la portée de son action en se penchant, au sein du Comité d'organisation, sur la situation d'autres pays et régions. On notera particulièrement que la Commission de consolidation de la paix a aidé la Gambie, à sa demande, à un moment critique de sa transition en maintenant l'attention de la communauté internationale sur cette situation et en apportant son appui à ce pays, qui n'était pas officiellement inscrit à l'ordre du jour de la Commission, après que le Conseil de sécurité ait cessé d'examiner cette situation. Après la visite que j'ai effectuée en Gambie en compagnie du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Représentant permanent de la Gambie, j'ai organisé une série de réunions sur le pays avec des membres de la Commission de consolidation de la paix et des hauts fonctionnaires de l'ONU, des institutions financières internationales et de la société civile pour discuter des priorités de la Gambie en matière de consolidation de la paix, les autorités nationales gambiennes étant aux commandes.

En outre, pour la première fois, la Commission a examiné la situation des Îles Salomon, de la Colombie et de Sri Lanka, à leur demande. Ces pays, qui remplissent désormais les conditions requises pour prétendre aux financements du Fonds pour la consolidation de la paix, sont entrés en contact avec la Commission de consolidation de la paix pour discuter de leurs priorités en matière de consolidation de la paix. Ces réunions ont montré comment des pays qui remplissent les conditions requises pour bénéficier du concours du Fonds pour la

consolidation de la paix peuvent utiliser la Commission de consolidation de la paix comme tremplin pour obtenir un appui politique global à leurs priorités en matière de consolidation de la paix.

Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix a de plus en plus privilégié une approche régionale, car les défis auxquels certains pays sont confrontés sont étroitement liés à ceux d'autres pays de leur région, d'où l'importance croissante d'aborder les questions sur la base d'une approche régionale et transfrontière. Comme je l'ai déjà dit, l'an dernier, nous avons examiné la situation dans la région du Sahel, à la demande du Conseil de sécurité, ainsi que la situation dans la région des Grands Lacs, avec l'accord des pays concernés.

Pour mieux aider les pays à consolider et à pérenniser la paix, la Commission a également renforcé ses partenariats avec les principales parties prenantes au sein et en dehors du système des Nations Unies, telles que les institutions financières internationales, les organisations régionales, la société civile et le cas échéant, le secteur privé. Par exemple, en juin de l'année dernière, j'ai dirigé une délégation de membres de la Commission de consolidation de la paix qui s'est rendue à la Banque mondiale, où nous avons rencontré le Président et d'autres hauts fonctionnaires de la Banque et des membres de son Conseil d'administration pour examiner les moyens de soutenir les pays et les régions concernés par les travaux de la Commission de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix et la Banque mondiale ont par la suite publié une déclaration commune dans laquelle elles ont annoncé qu'elles allaient organiser une réunion annuelle. Nous devons mettre à profit ces réunions annuelles avec la Banque mondiale pour aider à mobiliser des ressources en faveur des pays appuyés par la Commission de consolidation de la paix.

En outre, en décembre, j'ai conduit une délégation de la Commission à Addis-Abeba pour discuter des moyens de renforcer la coopération entre la Commission et l'Union africaine. Étant donné que les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important dans la consolidation et la pérennisation de la paix dans leurs régions respectives, la Commission continuera de renforcer ses partenariats avec ces organisations afin de mieux comprendre la situation sur le terrain, tout en renforçant la cohérence et la coordination des efforts internationaux afin d'aider les pays à donner suite à leurs priorités en matière de consolidation de la paix.

Le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix a également permis de créer un espace de dialogue avec les organisations de la société civile. L'an dernier, dans le cadre des discussions sur la Colombie, les Îles Salomon et le Sri Lanka, des représentants de la société civile locale ont contribué aux délibérations de la Commission en partageant leurs points de vue sur ce que la consolidation et la pérennisation de la paix signifient dans la pratique.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations sur les moyens de renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Premièrement, la Commission peut jouer son rôle consultatif auprès du Conseil plus efficacement si son action est coordonnée avec les activités du Conseil. Par conséquent, la Commission doit continuer à aligner ses travaux sur le calendrier du Conseil et mener des échanges avec les acteurs concernés afin de recueillir diverses perspectives au cours des mois précédant les réunions du Conseil sur un sujet donné.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix peuvent envisager de travailler plus étroitement pendant et après les transitions, notamment les transitions liées au retrait d'une opération de maintien de la paix. La Commission de consolidation de la paix peut également examiner la situation d'un pays qui n'est plus inscrit à l'ordre du jour du Conseil, à sa demande. La Commission peut contribuer à préserver l'appui de la communauté internationale, tout en accompagnant les efforts déployés par ce pays pour maintenir la stabilité et consolider et pérenniser la paix en aidant à mettre en œuvre ses plans de consolidation de la paix, à mobiliser des ressources et à promouvoir la coordination et la cohérence de l'aide internationale.

Pour terminer, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Jinga, Représentant permanent de la Roumanie et Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix, pour l'excellent travail accompli jusqu'à présent, et remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour son appui dévoué à la Commission. La République de Corée, en sa qualité de Vice-Président de la Commission pour cette année, demeure résolue à appuyer pleinement la Commission de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Cho Tae-yul de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Jinga.

M. Jinga (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la République de Corée et l'Ambassadeur Cho Tae-yul, en particulier, de l'excellent travail qu'il a accompli en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix en 2017. Comme nous venons de l'entendre, sous l'égide de la République de Corée, la Commission de consolidation de la paix a fait des progrès notables pour renforcer son efficacité et améliorer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité. Je voudrais axer mon intervention sur ce qu'a fait la Commission cette année afin de poursuivre sur cette voie positive.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons une priorité claire qui est la région du Sahel. Comme mon prédécesseur vient de le mentionner, l'année dernière, le Conseil de sécurité a souligné l'importance du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est de mobiliser un engagement plus profond et un partenariat plus étroit entre l'Organisation des Nations Unies, les pays du Sahel et d'autres partenaires internationaux et régionaux afin de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. En mars, j'ai assisté à la sixième réunion de la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel, tenue au Tchad. Cette réunion a souligné l'importance d'une approche globale pour s'attaquer aux menaces multidimensionnelles auxquelles sont confrontés les pays et les populations de la région du Sahel, et a appelé les partenaires régionaux et internationaux à agir de façon plus synergique et avec une plus grande communauté de vues.

Pour atteindre cet objectif, la session annuelle de la Commission, qui doit se tenir à l'automne de cette année, portera uniquement sur le Sahel. La Commission de consolidation de la paix rassemblera les États Membres, les représentants des pays du Sahel, de hauts responsables de l'ONU, notamment le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, et les représentants des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile. L'objectif de cette importante manifestation sera d'examiner les moyens de mobiliser davantage les engagements et les partenariats à l'appui des efforts visant à consolider et pérenniser la paix dans la région du Sahel, dans le cadre de la Stratégie intégrée pour le Sahel, dont le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Chambas, présentera une mise à jour en juillet.

La session annuelle est un bon exemple de la manière dont le rôle fédérateur de la Commission peut améliorer son rôle consultatif. C'est en collaborant avec toutes les parties prenantes pour examiner les grandes questions de consolidation de la paix que la Commission peut fournir des conseils détaillés aux organes compétents de l'ONU et appuyer leurs travaux. Pour le faire de façon efficace, la Commission renforcera plus encore ses méthodes de travail ainsi que sa coopération avec les principaux partenaires. En ce qui concerne le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil, le plus important – et je tiens à appuyer un point soulevé par mon prédécesseur – c'est que la Commission organise mieux son calendrier de travail afin de le calquer sur les activités du Conseil de sécurité. Il est essentiel de se préparer suffisamment tôt si l'on veut fournir des conseils stratégiques au Conseil, à sa demande, et si possible deux semaines avant les séances du Conseil de sécurité consacrées à des questions spécifiques. Dans le même temps, la Commission de consolidation de la paix doit présenter au Conseil des avis qui complètent ceux qu'il reçoit d'autres sources.

La Commission s'emploie également à renforcer ses liens avec l'Union africaine. Le 18 juillet, en marge de la réunion du Conseil de sécurité avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de consolidation de la paix tiendra une réunion conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité pour étudier les possibilités de collaboration.

La coopération de la Commission avec la Gambie est un autre aspect important de ses travaux. À la demande du Gouvernement gambien, la Commission continue de fournir à ce pays un forum lui permettant d'engager le dialogue avec la communauté internationale. Il y a deux mois, nous avons convoqué une réunion de haut niveau, présidée par le Secrétaire d'État de la Roumanie en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, à laquelle ont pris part le Président et le Ministre des finances de la Gambie, le Commissaire de l'Union européenne pour la coopération internationale et le développement, le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Observateur permanent de l'Union africaine, ainsi que de hauts responsables du Département des affaires politiques, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Cette réunion a été une occasion pour la Gambie de faire connaître ses priorités en matière de consolidation de la paix en amont de la Conférence internationale sur la Gambie, qui a eu lieu

avec succès à Bruxelles en mai dernier et qui a montré, une fois de plus, le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix.

Par ailleurs, les formations pays existantes pour le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone continuent d'accomplir un travail important à l'appui de stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix à plus long terme. Au début de cette semaine, la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion de fond au cours de laquelle nous avons entendu les rapports des présidents des formations pays et un exposé du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les progrès réalisés en matière de renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Enfin, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le dialogue interactif informel qui aura lieu aujourd'hui. Une discussion sur le rôle consultatif que peut jouer la Commission de consolidation de la paix lorsque le Conseil se penche sur l'élaboration, l'examen ou le retrait des opérations de maintien de la paix et des mandats des missions politiques spéciales est très opportune et importante. Je me réjouis d'un débat que j'espère fructueux et attend avec intérêt le renforcement de la relation entre le Conseil et la Commission.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Jinga de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions sincèrement S. E. M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix, et S. E. M. Cho Tae-yul, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Président de la Commission, des exposés informatifs qu'ils nous ont présentés aujourd'hui sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix en 2017.

Je vais faire ma déclaration au nom des trois États africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale.

Notre groupe félicite la Commission de consolidation de la paix des efforts constants qu'elle

déploie pour maintenir la paix et la sécurité, tout en respectant la souveraineté des pays. Comme l'illustre l'expérience de nos pays frères de Côte d'Ivoire, du Libéria et autres pays africains, l'appui à la souveraineté des pays est la pierre angulaire de la consolidation de la paix. Ce soutien est essentiel pour assurer une transition efficace et définitive entre les opérations de maintien de la paix et les initiatives de consolidation de la paix, qui contribuent à la résilience et au développement durable des pays et de leurs institutions. Étant donné les défis considérables en matière de paix et de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, accorder la priorité à la prévention des conflits n'est pas une option, c'est une obligation. Les concepts de maintien et de consolidation de la paix s'inscrivent dans le droit fil de cette priorité importante et ont indéniablement entraîné un changement de paradigme dans la façon dont nous devrions nous atteler aux questions de paix et de sécurité. Il a été souligné à maintes reprises que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont indissolublement liés, ce qui exige une collaboration plus étroite entre les divers organes de l'ONU et d'autres parties prenantes afin d'édifier des sociétés pacifiques et inclusives.

C'est pourquoi il est absolument essentiel de s'attaquer à la fragmentation institutionnelle et de garantir la cohérence politique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies afin de veiller à ce que les conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix occupent une place centrale dans les travaux et activités de l'Organisation. C'est fondamentalement ce que visent les réformes du Secrétaire général, et les membres africains du Conseil de sécurité appuient pleinement le processus de réforme en cours. Nous pensons également que les résultats de la réforme permettront à l'ONU de développer des capacités supplémentaires pour répondre de manière globale aux défis actuels en matière de sécurité, notamment en réduisant au minimum le chevauchement des structures et des mandats et en garantissant une plus grande transparence et une plus grande responsabilité ainsi qu'une meilleure planification et budgétisation. Nous pensons qu'il est important que le Conseil de sécurité comprenne la valeur de levier du Fonds pour la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix et le maintien de la paix sont indispensables pour la mise en œuvre des programmes de développement et une paix et une sécurité durables sur le continent africain. À cet égard, nous saluons et encourageons les efforts pour mettre

l'accent sur la prévention des conflits et la stabilisation après les conflits, comme ceux du Cadre commun ONU-Union africaine sur le développement durable et la paix et la sécurité et du mémorandum d'accord signé par la suite entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. La mise en service du Fonds pour la paix de l'Union africaine démontre l'engagement des pays africains en faveur de la paix et de la sécurité, tant sur le continent africain qu'à l'échelle internationale. Toutefois, du fait de la complexité des conflits, garantir durablement le maintien de la paix et la prévention des conflits passe par la coopération internationale. De même, l'ONU ne peut pas relever seule les multiples défis qui se posent en matière de sécurité au niveau international. Pour atteindre l'objectif ultime consistant à instaurer une paix mondiale solide et durable, il faut renforcer les liens entre les diverses parties prenantes, y compris les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les gouvernements, les divers groupes de la société civile et les organisations privées, à tous les stades du cycle des conflits, à commencer par la prévention, le maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour son appui aux stratégies régionales dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, ainsi que pour son travail dans la région des Grands Lacs. Nous proposons d'envisager des initiatives similaires dans d'autres régions du continent qui en ont besoin. L'Afrique centrale, par exemple, accueille deux missions de maintien de la paix, et on assiste dans cette région à une recrudescence des activités terroristes et de la criminalité transnationale organisée par des groupes armés, tant sur terre qu'en mer, ainsi qu'à une poussée de l'extrémisme violent. Nous estimons que la région de l'Afrique centrale a besoin du même niveau d'attention que d'autres régions africaines, afin de garantir la coopération en faveur de la consolidation de la paix. À cet égard, nous pensons qu'un des atouts de la Commission de consolidation de la paix est de venir compléter les rapports du Secrétaire général en mettant en lumière les angles morts et les lacunes dans la mise en œuvre des stratégies régionales de consolidation de la paix, ainsi que les risques que comporte le fait d'allouer toutes les ressources à une seule région, un seul pays ou une seule initiative.

La séance est levée à 10 h 35.